

**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE D'EYRANS**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'EYRANS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. BAILAN.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 26 Août 2025**

**Présents :**

M. BAILAN Bernard, M. MAURIN Pierre, M. LORTEAU Christophe, M. TORRES Daniel, Mme HOURDEBAIGT Dominique, M. CHARREYRE Didier, Mme JOLLY-MICHEAU Corinne, M. BENOIT Jérôme, M. DARJOUR Bruno, Mme PETIT Danielle.

**Absents Excusés :**

M. ROUSSET Philippe, Mme ALARIC Valérie, M. BROUILLARD Tony, Mme DUPERRIN Sandrine, M. BOUCHERIE Frédéric.

Secrétaire de Séance : M. MAURIN Pierre

❖ **Adoption à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 03 septembre 2025**

❖ **Délibérations :**

- N° 48 : NR ELEC – Remplacement de la clim,
- N° 49 : NR Elec – Réparation de la clim,
- N° 50 : Décision modificative n°2 - Commune,
- N° 51 : Achat marché contrat de maintenance – Adhésion au groupement de commandes CCE-CIAS COMMUNES,
- N° 52 : Désignation d'un coordonnateur,
- N° 53 : Fixation de la rémunération des agents recenseurs,
- N° 54 : Proposition d'honoraires – Travaux topographiques et fonciers sur la place de l'Eglise,
- N° 55 : Médicobus,
- N° 56 : Communauté de communes de l'Estuaire – Signalétique commerciale,
- N° 57 : Débat sur les orientations générales du PADD,
- N° 58 : Cabinet Merlin – Proposition d'établissement du R.P.Q.S Assainissement 2024-2025-2026,

- N° 59 : Adhésion au contrat groupe garantissant les risques statutaires pour la période 2026-2029 – Autorisation de signer le contrat, choix des garanties, délégations de gestion au centre de gestion de la Gironde,
- N° 60 : Demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes de l'Estuaire,
- N° 61 : Devis complémentaire – Verrière de l'école élémentaire Jean Toulza,
- N° 62 : Nicolas peinture – reprise des peintures du logement d'urgence
- N° 63 : Nicolas peinture – mise en place de protections visuelles sur les fenêtres de l'agence postale,
- N° 64 : Proposition d'adhésion des cartes cadeaux locales à destination des agents,
- N° 65 : Suppression au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.